REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 13 septembre 2021
Aux représentantes et représentants
des médias

Relance de la campagne de sensibilisation des deux-roues motorisés aux bons usages en matière de stationnement.

Relance de la campagne de sensibilisation des deux-roues motorisés aux bons usages en matière de stationnement

Les règles et les principes de bons comportements s'appliquent à tous les usagers de la chaussée, quel que soit leur moyen de déplacement. Dans ce contexte, le département des infrastructures (DI) lançait, le 10 juin dernier, la première phase* d'une campagne de sensibilisation au sujet du stationnement illicite des motos et scooters. Comme annoncé, la campagne entre désormais dans sa deuxième phase, qui sera suivie d'un renforcement des contrôles.

La création de 2200 places de stationnement pour les deux-roues motorisés en 2019 offre aujourd'hui un cadre propice au respect rigoureux de la loi sur la circulation routière, qui interdit à ces véhicules de se parquer sur les trottoirs. Cet automne, après une deuxième phase de rappel des bons comportements, le contrôle du stationnement sera dès lors renforcé et les deux-roues motorisés mal garés seront amendés.

Depuis 2014, plus de 4200 places pour les deux-roues motorisés ont été créées, principalement sur les secteurs centraux de Genève. En 2019, une action massive de création de places deux-roues pour les motos et scooters a été initiée, tant sur voirie qu'en ouvrage, dans les zones denses du canton (Ville de Genève et Carouge, principalement). Ainsi, plus de 1600 nouvelles places sur voirie et quelque 600 en ouvrage ont été mises à disposition.

Cette augmentation importante des possibilités de stationnement permet désormais à chaque usager de trouver une place licite à proximité de sa destination, quitte à parcourir une brève distance à pied. Ces places sont gratuites sur la voie publique et peu coûteuses dans les parkings publics (1 franc pour 3 heures), qui offrent par ailleurs une sécurité accrue pour les véhicules et des conditions d'abonnement attrayantes.

L'objectif clairement annoncé depuis deux ans est de libérer les trottoirs et les espaces publics piétonniers des deux-roues motorisés afin de faire respecter la loi et de garantir la sécurité et le confort des déplacements des piétons.

En termes de sécurité, un deux-roues qui se gare sur un trottoir roule sur une certaine portion de celui-ci pour pouvoir rejoindre la chaussée ou accéder à l'emplacement où il laissera son véhicule, ce qui gêne les piétons et les met en danger, en particulier les enfants et les personnes à mobilité réduite. Le contrôle du stationnement se montrera ainsi particulièrement

attentif au bon respect des règles et verbalisera les usages non conformes.

Déroulé de la campagne d'automne
De mi-septembre à fin octobre:
• diffusion d'un tous-ménages d'information et de sensibilisation
• campagne de sensibilisation sur le terrain avec la pose de "cravates" sur les deux-roues motorisés mal stationnés dans un certain nombre de secteurs du canton
• campagne d'affichage, principalement en Ville de Genève
• campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux
Dès novembre: renforcement des contrôles et verbalisation

* voir communiqué de presse du 10 juin 2021.

Pour tout complément d'information: Mme Karen Troll, DI, T. +41 76 491 42 29.